

# DROIT D'ALERTE - MISE EN DANGER D'AUTRUI !

Les fils électriques des réseaux aériens EDF ne sont pas isolés.

Les arbres ne sont pas élagués.

A chaque tempête, des branches se cassent et des arbres tombent en entraînant les réseaux électriques, les réseaux téléphoniques, la fibre optique et parfois les poteaux.

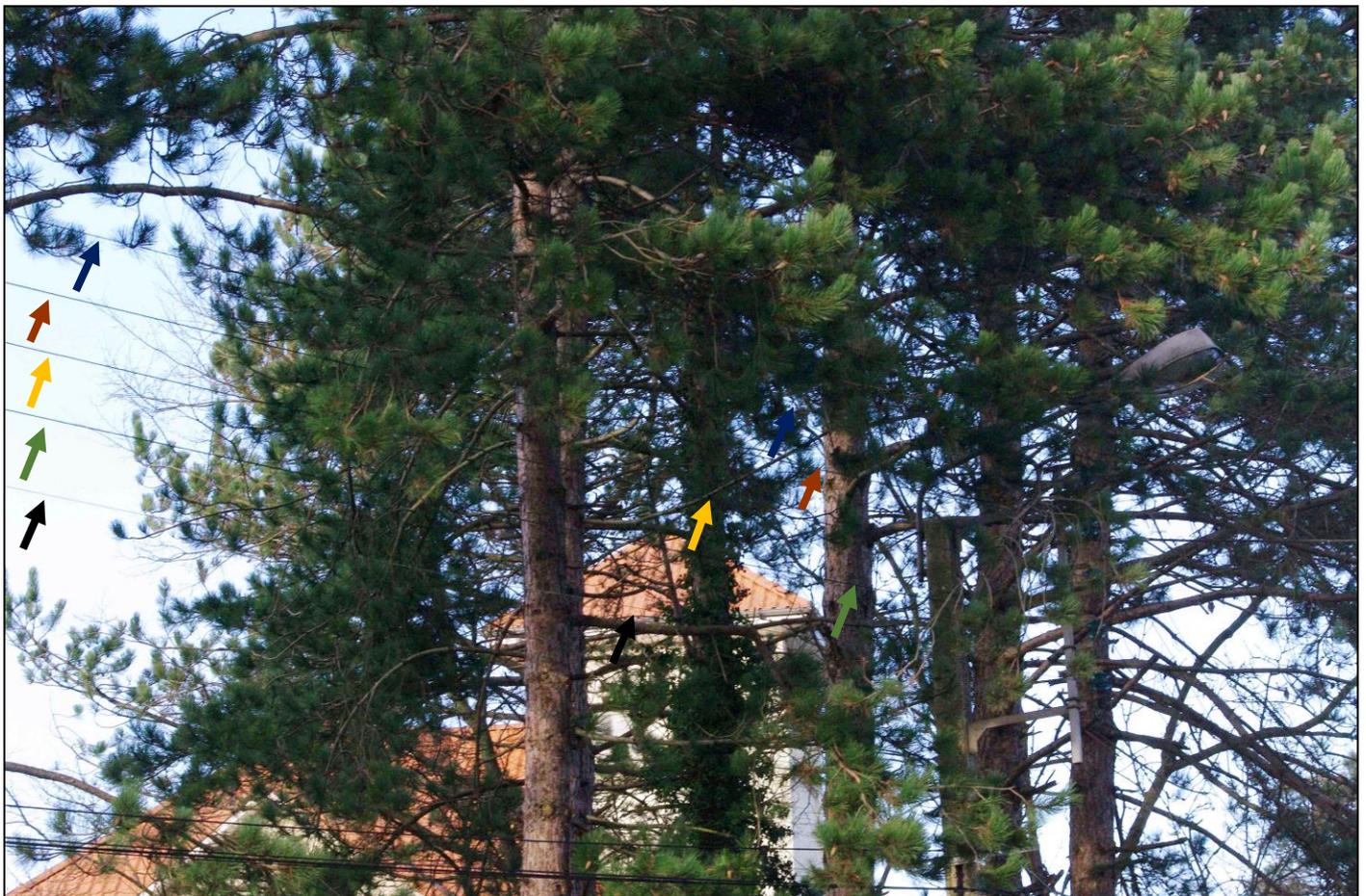
**Les installations intérieures des abonnés peuvent être endommagées par les surtensions en cas de rupture de fils.**

Nous avons alerté le Maire depuis longtemps, en vain !

Pourquoi n'a-t-il pas constitué les dossiers lui permettant d'obtenir les subventions de la Fédération Départementale de l'Energie du Pas-de-Calais et la réalisation des travaux de sécurisation ?

Pourquoi ne fait-il pas procéder à l'élagage des arbres ??

Pourquoi tant d'immobilisme de la part du Maire ???



*Réseau électrique aérien - Angle Av. des Plages, Bd Labrasse, rue des Iris, rue du Baillarquet*  
*Les 3 fils de phase, le neutre et le fil "Eclairage public" sont repérés par les flèches de couleur.*